

**Compte-rendu, séance plénière de la CLIGEET du 03 juillet 2024**  
**non ouverte à la presse (période de réserve électorale)**  
**09h00/12h30, Saint Paul Trois Châteaux**

**39 participants présents** : 23 membres et 16 partenaires

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : introduit la séance (quorum atteint fixé à 21 membres). Salue l'ensemble des participants (dont Anthony ZILIO du Conseil départemental de Vaucluse et l'ensemble des partenaires). Excuse les représentants des services de l'Etat (période de réserve et emploi du temps dense). Remercie la commune de Saint Paul Trois Châteaux qui accueille la première séance plénière de l'année. Rappelle que l'ordre du jour est dense et a été validé en réunion de Bureau le 6 juin. Annonce les points qui seront présentés. La presse n'a pas été conviée (période de réserve électorale, second tour des élections législatives à venir) mais le compte-rendu sera publié sur le site du CD26 et accessible à tous pour rendre compte publiquement des échanges qui se seront déroulés tout au long de la séance plénière. Le choix a été fait de maintenir la réunion même en période de réserve, l'assemblée plénière est un rendez-vous important biennuel et l'actualité sur le site du Tricastin dense.

Margot DION ne sera plus en charge de l'activité de la CLIGEET, partant sur d'autres mission au sein du Conseil départemental (mission santé). Nicolas DURST qui est présent à la réunion plénière assurera l'intérim, le nouveau chargé de mission prenant ses fonctions à la rentrée de septembre. Donne la parole à Monsieur CATOEN qui a demandé à pouvoir prendre la parole.

**Bruno CATOEN (CFDT)** : remercie la Présidente et souhaite faire deux interventions.

Hommage de la CFDT à Georges LE DINAHET : *« La CFDT veut rendre hommage aujourd'hui à Georges Le Dinahet, militant CFDT qui nous a quitté le mois dernier. Georges militant CFDT pendant plusieurs décennies, d'abord à la COMURHEX intégrée dans ORANO CE aujourd'hui, puis au CNPE EDF du Tricastin, a été secrétaire général du Syndicat départemental Chimie Energie Dauphiné Vivarais CFDT. Il a représenté l'Union départementale CFDT Drome Ardèche à la CLIGEET pendant plusieurs années avant moi. J'ai été son suppléant. Il a toujours œuvré de façon désintéressée au service du collectif dans tous ses engagements, exigeant et passionné. Jojo, là où tu es, on pense à toi. »*

Déclaration de la CFDT sur la réforme du contrôle nucléaire : *« La loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire entérine la fusion de l'IRSN et de l'ASN dans une nouvelle entité : l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR). La CFDT avec d'autres organisations syndicales s'est opposée à cette loi car, au-delà du volet social qu'elle pose avec des salariés à statuts différents et des organisations de travail différentes, elle remet en cause une organisation mise en place par la loi TSN de 2006. Préalablement à son adoption, il n'a pas été démontré que l'organisation actuelle était déficiente et à notre avis, elle ne l'était pas. La CFDT ne met pas en cause l'indépendance de la nouvelle autorité mais veut attirer l'attention de la CLIGEET aujourd'hui sur une nouvelle vision de la transparence instituée par la loi. En effet, les rapports d'expertises que réalisait l'IRSN ne seront plus publiés en amont des décisions de l'ASNR mais en même temps. Ceci aura pour conséquence de remettre en cause la possibilité de débat public. La CFDT craint que les CLI ne deviennent que de simples chambres d'enregistrement des informations des exploitants et de l'ASNR. »*

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : remercie Monsieur CATOEN. Concernant la réforme de la loi, un vote a eu lieu et concernant Monsieur LE DINAHET, propose de faire une minute de silence, ce dernier ayant été membre de la CLIGEET pendant plusieurs années.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : remercie les participants pour la minute de silence et donne la parole à Margot DION.

## 1 – Actualités de la CLIGEET

### 1.1 Présentation et soumission au vote du projet de rapport d'activité pour l'année 2023 et le compte-rendu d'exécution budgétaire (cf support en PJ).

**Margot DION (CD26)** : rappelle que les documents ont été envoyés en amont et détaille les activités de la CLIGEET lors de l'année précédente.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : demande si les membres ont des questions.

**Roland DESBORDES (CRIIRAD)** : demande si la cotisation de l'ANCCLI est intégrée dans les dépenses.

**Margot DION (CD26)** : comme chaque année, la CLIGEET a adhéré à l'ANCCLI

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : soumet au vote, une abstention (Roland DESBORDES de la CRIIRAD), les documents sont adoptés à la majorité des votes exprimés.

### 1.2 Adaptation du prévisionnel d'activité pour 2024

**Margot DION (CD26)** : il est nécessaire d'adapter l'activité de la CLIGEET en 2024, l'ETP étant contraint quelques mois (délai pour le recrutement et la prise de poste du nouveau ou de la nouvelle chargé(e) de mission). Nicolas DURST assurera néanmoins l'intérim comme indiqué par la Présidente. Les actions réglementaires sont maintenues (réunion publique, bureau et séance plénière au second semestre). Les adaptations présentées ont été faites à la marge. La CLIGEET devrait être consultée sur la DARPE de l'AMC2 Orano Tricastin (consultation simplifiée). Le bureau d'études sera saisi comme à l'accoutumé, la CLIGEET avait répondu à l'enquête publique, les travaux seront simplifiés en fonction de la date à laquelle la consultation sera échéancée.

La majorité des actions non réglementaires est également maintenue : la réunion du 15 mai sur la surveillance environnementale, le webinaire sur la thématique déchets, un temps de sensibilisation en amont de l'exercice nucléaire en octobre et la participation à l'exercice de crise au mois de novembre au centre opérationnel de crise à la Préfecture. Le Préfet a demandé a validé les volontaires inscrits et le secrétariat choisira les participants sur la base de critères objectifs : représentativité des collègues et ordre d'inscription auprès du secrétariat, dans la limite du nombre de places arrêté par le Préfet (5 dont le ou la chargé(e) de mission). Concernant les temps sur site dédiés à la surveillance environnementale, les actions sont reportées en 2025. La démarche a été initiée par l'organisation de deux réunions (en octobre 2023 et le 15 en mai dernier) et est amenée à se poursuivre. Les temps à venir sur 2025 auront lieu chez EDF et Orano. Deux temps distincts seront organisés par la CLIGEET, en lien avec les exploitants ; un temps en salle conséquent permettant la présentation du dernier rapport environnemental par chacun des exploitants, dont un focus sur les sujets « environnement » habituellement suivis et d'intérêt pour la CLIGEET et une visite du laboratoire environnemental et/ou d'une station de prélèvement sous réserve que le temps en salle permette de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par la CLIGEET qui seront relayés par le ou la chargé(e) de mission.

La réunion publique qui se déroulera le 24 septembre portera sur la surveillance environnementale (sujet validé collectivement en réunion de Bureau). C'est un sujet d'intérêt pour le public, des travaux ont été engagés par la CLIGEET depuis l'an dernier sur cette thématique et il était opportun de pouvoir, notamment, en rendre compte lors de la prochaine réunion.

La lettre d'information ne sera pas publiée cette année, c'est un travail conséquent dont la charge de travail afférente n'est pas toujours perceptible pour l'externe (rédaction, contenus, sollicitation des contributeurs éventuels). Elle ne disparaît pas, mais compte tenu de la charge d'activité en 2024, sa publication reprendra en 2025.

**Pierre MOULIN (Frapna)** : est-ce que le Préfet indiquera les raisons de son refus ?

**Margot DION (CD26)** : il n'est pas possible au Conseil départemental de répondre à la question à la place des services de l'Etat, mais le secrétariat a fait le nécessaire pour envoyer la liste au Préfet en sollicitant un retour dans les meilleurs délais.

**Margot DION (CD26)** : le budget a été légèrement revu à la baisse en 2024 (la quotité d'ETP affecté à la CLIGEET a servi de variable d'ajustement, les montants affectés aux actions sont maintenus, en dehors du budget prévu pour la lettre d'information).

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : remercie les cofinanceurs (ASN et CD84) qui participent chaque année fidèlement au financement de la CLIGEET, ce qui facilite le bon fonctionnement de son activité.

Soumet au vote le prévisionnel d'activité et le prévisionnel budgétaire modifié pour l'année en cours, adoptés à la majorité des votes exprimés (CRIIRAD et Amis de la Terre qui s'abstiennent).

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : donne la parole à la Direction d'Orano pour présenter leurs actualités.

## **2. Actualités du site Orano Tricastin (cf support en PJ)**

### **2.1 Rapport TSN, année 2023**

**Pascal TURBIAUT (Orano Tricastin)** : ce document informatif est publié chaque année ; il a été mis à disposition des membres de la CLIGEET par le secrétariat de la CLI en amont de la réunion plénière. Le rapport annuel permet de rendre compte aux publics des actions engagées et résultats engagés sur le site, des principales données chiffrées en matière de sûreté, radioprotection et surveillance de l'environnement ainsi que des actualités du site. Le rapport annuel est accessible sur le site de l'exploitant, c'est un document public.

Concernant la surveillance de l'environnement, pour ce qui est de la consommation d'eau, poursuite de la réduction de la consommation d'eau (réduction de 65% depuis 2015, ce qui représente la consommation annuelle de la CC RHONE LEZ PROVENCE). C'est un enjeu majeur (recherche systématique des économies et fuites d'eau, moyens mis à disposition pour les détecter et intervenir rapidement pour les colmater).

Concernant les rejets liquides dans le canal de Donzère Mondragon, les analyses démontrent l'absence d'impacts sanitaires liées aux différents rejets (valeurs en dessous des valeurs réglementaires fixées).

Concernant les rejets radiologiques, les valeurs sont très inférieures aux valeurs réglementaires.

Les résultats publiés dans le rapport annuel confirment l'absence d'impacts des INB sur l'environnement. Les modalités de surveillance mises en œuvre en 2023 par l'exploitant sont les suivantes : 300 points de surveillance, 25 000 prélèvements et 32 000 analyses par an.

En matière d'exposition dosimétrique, les valeurs sont très inférieures aux limites fixées par la réglementation, les seuils sont très faibles (cf dose maximale en 2023, qui est de 1,95 mSv). Les salariés sont suivis et ceux des entreprises extérieures sont surveillés par ces dernières.

En matière de contrôle et de surveillance du site Orano Tricastin, 56 inspections ont été réalisées par l'ASN, différents thèmes ont été inspectés en 2023 (génie civil, radioprotection, criticité...). Le bilan des inspections est plutôt positif, mais ce point sera présenté ensuite par l'ASN. D'autres autorités conduisent des inspections sur le site Orano Tricastin chaque année (le HFDS pour la protection physique du site, l'AIEA et EURATOM pour le suivi et le bilan des matières nucléaires). L'ensemble de ces inspections est disponible et détaillé sur le rapport. A noter les inspections de l'ASND (activités de défense).

Concernant les déclarations d'événements, les résultats sont similaires à ceux des années précédentes : 13 événements hors échelle quantifiés, 4 INES déclarés de niveau 1 dont un qui a été

déclaré sur le périmètre INBS. Orano communique régulièrement en CLI sur les événements INES et lors de chaque plénière, une présentation détaillée est faite des événements INES de niveau 1.

Pour les situations d'urgence et les exercices : 9 exercices PUI qui couvrent l'ensemble des INB d'Orano, 7 exercices internes de niveau 2 (une demi-journée) et des exercices de niveau 3 organisés par le siège Orano qui mobilisent des moyens plus importants. Les exercices permettent à Orano de se coordonner avec les moyens de secours locaux, en particulier le SDIS. Ces exercices permettent de tester les moyens de secours à mobiliser en cas d'évènement et constituent une opportunité de partager des pratiques (SDIS/Orano) et avoir des modes de gestion et de fonctionnement similaires. Des salariés d'Orano font partie du SDIS. Le poste de commandement avancé (camion déporté au plus près de l'évènement) a une configuration similaire au camion du SDIS.

Concernant la formation et le recrutement : plus de 52 000 heures de formation par an, recrutement de 500 CDI/CDD dont 100 sur le site du Tricastin, dynamique forte pour l'alternance avec 300 alternants dans le sud-est (150 sur Tricastin). 30% des alternants sont recrutés en CDI à la suite de leur formation. Orano doit former, développer et aller chercher de nouvelles compétences dans des industries, y compris autres que celles du nucléaire, pour répondre aux enjeux de la filière nucléaire dans les années à venir.

## **2.2 Sécurité au travail et sûreté en 2024**

Concernant la sécurité et la sûreté au travail : présentation des résultats. Le plan d'actions d'amélioration des résultats de sécurité a été présenté lors de la dernière CLIGEET, avec un accent sur le respect des ancrages (respect des fondamentaux pour prévenir les accidents du travail). Le « safety day » s'est déroulé la semaine dernière. C'est une journée dédiée à la sécurité, l'ensemble des salariés et des entreprises extérieures sont reçus sur des stands pour partager sur les bonnes pratiques et les priorités de l'exploitant dans le domaine de la sécurité au travail.

Concernant les résultats sûreté : présentation des résultats. Tout évènement est analysé et identifié. Les résultats sont similaires à ceux des années précédentes.

## **2.3 Actualités du site**

- Présentation de l'actualité pour l'activité isotopes stables
- Présentation de l'état d'avancement du projet AMC2. Cette INB est en cours de construction, les travaux terrassement seront finalisés au cours de l'été 2023 et il est envisagé une mise en service courant 2025 (automne)
- Les tour aéroréfrigérantes d'EURODIF : 25 000 tonnes de béton armé, matériaux non nucléaires donc valorisables (tours refroidies avec de l'eau). La déconstruction des tours se fera par grignotage : au centre de chaque tour, une grue sera installée. C'est un processus de déconstruction « doux ». La tour 2 sera la première déconstruite, de mars à décembre 2025 et la tour 1 au premier semestre 2026. C'est un symbole du site qui disparaîtra, mais cela permet de démontrer que le démantèlement d'Eurodif se poursuit ; c'est la première activité qui sera visible depuis l'extérieur (de nombreuses activités pour préparer le démantèlement ont lieu à l'intérieur). Le béton et les gravats seront revalorisés.

## **2.4 Projet d'extension de capacité de l'usine Georges Besse 2**

Suite à la situation géopolitique (guerre en Ukraine), un certain nombre de clients ont sollicité Orano pour que l'entreprise augmente ses capacités de production. La seule façon de répondre aux besoins exprimés était d'augmenter la capacité de production de GB2, pour passer à une production de 11 millions d'UTS. Le calendrier de ce projet étant contraint, Orano tient à remercier les autorités réglementaires et l'ensemble des parties prenantes qui ont respecté les échéances contraintes du projet. La première mise en service de l'extension de capacité de l'usine est attendue courant 2028, pour une pleine capacité en 2030. Trois étapes du processus réglementaire ont permis la participation du public, dont l'enquête publique, qui s'est déroulée de mars à avril 2024. L'enquête publique a été précédée de deux phases de concertation (concertation préalable et concertation continue) sous l'égide de la CNDP (commission nationale du débat public). L'instruction du dossier est en cours : le rapport définitif de la Commission d'enquête a été déposé, le permis de construire a été signé par Préfecture le 19 juin et l'instruction de l'ASN est en cours pour mettre à jour le décret initial de création de l'installation (mi 2026). Orano poursuit la préparation du chantier, avec l'implantation des premières grues pour la mi-juillet et le démarrage de la construction des travaux est prévu début septembre. Un démarrage progressif de l'activité de l'extension est prévu en 2028 pour la première production. Les travaux seront finalisés en 2030 pour être en pleine production. Orano a réalisé une démarche importante avec les CCI : réunions spécifiques pour expliquer aux entreprises locales les travaux à réaliser, réunions de mise en contact entre les entreprises locales et les entreprises de rang 1. Les enjeux des chantiers ont été expliqués lors de ces réunions. Les retours des CCI et des entreprises sont très positifs.

## 2.5 Temps d'échanges

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : ouvre le temps d'échanges et donne la parole à Monsieur PECHERAND de la CGT.

**Alain PECHERAND (CGT)** : concernant le démantèlement d'Eurodif, où en est-on du projet de four de fusion ? S'il est effectivement implanté sur Fessenheim, ce serait une perte pour l'emploi et l'activité de la région ! Concernant le rapport TSN, la Direction n'a pas voulu prendre en compte les recommandations des organisations syndicales car elles ont été faites avec quelques jours de retard. Ces dernières étant pourtant très simples et ne figurant pas sur le rapport annuel, il est donc important de les partager avec l'ensemble des participants de la réunion : *« Année après année, le CSE fait ses recommandations mais malheureusement très peu sont prises en compte. Plus que jamais avec les projets à venir, ces recommandations restent d'actualité. Les élus renouvellent en 2024 leurs recommandations en espérant qu'elles seront un peu plus écoutées : stabilisation des organisations pour améliorer l'efficacité de l'action des salariés et grément des équipes au bon niveau, réduction de la sous-traitance et ré internalisation des activités, pérennisation des compétences au travers du recouvrement des postes en particulier lors des départs en retraite pour permettre la transmission des savoir, la mise en place d'une véritable politique de prévention des RPS (les arrêts de travail en forte augmentation suite à ces risques,), mise en place d'une véritable politique pour lutter contre les accidents du travail, révision des critères de déclarations des accidents du travail permettant d'éviter le recours à l'excès aux aménagements de postes de travail ce qui travestit la réalité, aussi bien pour les sous-traitants que pour Orano, simplification et harmonisation des processus, développement d'outils informatiques performants. Ces éléments sont indispensables pour garantir la maîtrise de nos installations, de nos outils de production l'atteinte des objectifs de production, le développement puis le maintien de la culture sécurité et sûreté. Ces recommandations sont également indispensables pour la réussite des projets du site à venir, que ce soit tant au niveau des plannings, que financier et technique. Merci pour votre attention ».*

**Pascal TURBIAUT (Orano Tricastin)** : il n'y a effectivement pas d'avis du CSE dans le rapport annuel publié cette année par Orano. L'avis a été reçu tardivement. La Direction a insisté pour avoir un avis du CSE, l'actualité était chargée et le CSE devait rendre au cours de la même période un avis sur l'enquête publique GB2. Entend que les syndicats n'ont pas pu remettre leur rapport dans les délais. Concernant les avis formulés en 2022, Orano a fait bilan en novembre 2023 à l'occasion duquel une réponse a été apportée pour chaque point spécifique. Concernant le projet de four de fusion, ce dernier se poursuit. Il s'agit d'un procédé de décontamination des métaux par fusion pour les revaloriser dans le domaine public. Le projet a deux porteurs, EDF et Orano. Un débat public est aujourd'hui engagé sur Fessenheim. Le projet du four de fusion poursuit donc son cours. Il s'agit bien de revaloriser des matériaux pour les besoins d'EDF (générateurs de vapeur) et d'ORANO qui ont des besoins communs. Orano a toujours un projet sur la faisabilité d'un four à fusion sur Tricastin (sujet en cours). Par contre, Orano n'implantera pas deux fours de fusion sur le territoire national. A ce stade, l'on ne peut pas présumer de l'issue et des résultats du débat public qui est en cours sur Fessenheim.

**Alain PECHERAND (CGT)** : si le four de fusion est implanté sur Tricastin, cela évitera de déplacer des tonnes de ferraille jusqu'à Fessenheim !

**Pascal TURBIAULT (Orano Tricastin)** : sur Tricastin, une implantation présente l'intérêt d'avoir un circuit court pour revaloriser les métaux issus du démantèlement de GB1. Le projet doit néanmoins répondre aux besoins d'EDF et du CEA (les générateurs de vapeur d'EDF ne sont pas tous sur Tricastin) ; Orano suit de près le dossier mais n'est pas le seul décisionnaire. Le débat public est intéressant à suivre.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : donne la parole à l'ASN.

## **2.6 Bilan de contrôles de l'ASN des installations nucléaires du Tricastin en 2023**

**Nour KHATER (ASN)** : rappelle que les actions de contrôles ont été conduites en 2023 par l'ASN pour l'ensemble du site du Tricastin (4 réacteurs du CNPE, la BCOT et les installations exploitées par Orano Chimie Enrichissement).

Concernant le CNPE du Tricastin, 32 inspections ont été réalisées par l'ASN, soit 44 jours de présence sur le site EDF (augmentation légère par rapport à l'an dernier du nombre d'inspections liées à l'actualité du site cf la visite partielle qui a mis en œuvre les modifications du lot B des 4<sup>e</sup> visites décennales) et 4 jours d'inspection du travail. Le CNPE a déclaré en 2023 55 événements significatifs dont 4 de niveau 1 (légère augmentation par rapport à 2022). L'ASN ne tire pas de conclusions sur le volume d'événements déclarés, mais sur le type d'événement. L'ASN n'a pas relevé de dégradation de l'état de la sûreté mais émet un point de vigilance en matière de radioprotection.

Concernant Orano Tricastin et la BCOT, 56 inspections ont été réalisées en 2023, dont une pour la BCOT (contre 50 l'an dernier). Comme pour le CNPE, la légère augmentation des inspections est en lien avec l'actualité du site en 2023. 54 événements significatifs classés au niveau 0 ont été déclarés et 3 événements de niveau 1. L'ASN considère que les résultats se maintiennent à un niveau satisfaisant mais émet des points de vigilance qui seront présentés ce jour en séance plénière par Eric ZELNIO puis Richard ESCOFFIER.

**Eric ZELNIO (ASN)** :

Concernant les actions de contrôles sur la BCOT, qui est une installation en cours de démantèlement, le contrôle a été limité en 2023 et proportionné avec la volumétrie des activités, avec 1 inspection

visite générale dont les conclusions étaient positives, un événement classé au niveau 0 sur l'échelle INES (décalage d'un contrôle périodique). L'exploitant poursuit l'évacuation des matériels et opérations de préparation au démantèlement. Une étape importante à signaler : le décret de démantèlement a été publié le 16/11/23, durée cible des opérations de 10 ans jusqu'à assainissement, avec un réemploi industriel. Pour 2023, l'ASN estime que le bilan est globalement satisfaisant.

Concernant Orano Tricastin, 55 inspections ont été réalisées dont une campagne inopinée sur la gestion des déchets réalisée sur deux jours (plusieurs INB inspectées). Après la mise en service bien avancée de l'atelier Trident sur l'INB 138, l'ASN voulait voir comment les flux opérationnels étaient gérés chez les entités productrices, et plus globalement, comment se passaient les transferts, vérifications, ainsi que l'ensemble des opérations liées à la gestion opérationnelle des déchets sur le site.

Des inspections thématiques ont été réalisées pour plusieurs INB : 8 sur le suivi le génie civil, 4 sur la criticité, (priorités nationales de contrôles de l'ASN pour les LUDD) et 3 en matière de radioprotection, notamment pour accompagner l'instruction d'évolutions réglementaires avec des adaptations du code du travail sur l'organisation des services de radioprotection. 22 thèmes ont été inspectés en 2023. Compte tenu de l'importance des contrôles et du nombre d'événements significatifs déclarés, l'ASN s'attache toujours à vérifier l'avancement du respect des engagements (INB par INB ou des engagements transverses sur l'ensemble de la plateforme). En 2023, l'ASN s'est particulièrement attachée à contrôler la gestion des déchets, mais également le génie civil, la criticité (maîtrise des réactions nucléaires en chaîne), rejets et surveillance dans l'environnement, radioprotection des travailleurs, organisation et moyens de crise, etc). L'ASN déroule les thématiques en fonction des enjeux et des installations (les thèmes non inspectés en 2022 ont été mis en couleur sur le support).

Appréciation de l'ASN sur les thèmes inspectés en 2023 : un thème en retrait, les activités contrôlées sur le démantèlement de l'INB 105. Des difficultés identifiées au cours des inspections : lors des opérations classiques de contrôles techniques, des soucis d'organisation et des difficultés ponctuelles comme par exemples les inventaires, des erreurs dans la caractérisation des matières, des difficultés pour déplacer les matières et les entreposer de manière sûre). Ces problèmes s'avèrent plus complexes que ce qui avait été envisagé dans le dossier de démantèlement de l'INB 105.

Concernant les événements significatifs déclarés par Orano à l'ASN en 2023 : 3 événements de niveau 1, une bonne quarantaine de niveau 0, essentiellement en sûreté, 6 radioprotections et 14 en environnement ; quand on classe sur l'échelle INES les événements environnement, c'est qu'ils ont une thématique radiologique, même très faible, ce ne sont pas des rejets purement chimiques ; il peut s'agir d'un problème de surveillance, d'un événement environnement en lien avec des flux comportant de la radioactivité. 12 événements hors échelle INES classés sur l'échelle ARIA (ICPE) ont été déclarés, ceux qui sont en lien avec des rejets non radioactifs (rejets fluides frigorigènes, notamment pour l'usine GB2, épisodes de bouffées d'HF sans composante radiologique).

L'année 2023 a été marquée par des événements liés à la gestion des matières, y compris dans des INB en démantèlement. Plusieurs événements concernaient des contaminations ou des déversements dans les locaux (les produits ont été récupérés dans des rétentions mais devaient faire néanmoins l'objet d'une déclaration d'événement).

L'ASN rend compte à l'OPECST chaque année de son activité dans le cadre d'une présentation officielle qui est mise en ligne sur le site de l'ASN.

L'ASN souhaite souligner un point d'attention particulier, relatif à deux aires spécifiques de l'INB 105 (conditionnement qui date des années 90). Dans le dossier de démantèlement de l'INB 105, des matières devaient être retirées et retraitées ; à date il n'est pas possible de le faire compte tenu de la complexité des matières. Sur demande expresse de l'ASN, Orano a trouvé une solution pour l'entreposage dans les parcs. Des actions d'ampleur ont été conduites et sont encore en cours de mise en œuvre (challenge de l'année 2024). L'ASN est également très attentive à ce que l'exploitant

continue à développer et améliorer les équipements existants, la plateforme d'Orano étant en développement avec dans l'avenir une augmentation de ses capacités de production (GB2 produira plus et les usines vont voir leur activité augmenter, cf ateliers supports)

**Bruno CATOEN (CFDT)** : aimerait une présentation dans le cadre de la CLIGEET de la dosimétrie pour les entreprises externes. Dans le rapport annuel qui est public et les communications faites par l'exploitant sur les événements significatifs, ces derniers sont qualifiés d'écarts. La sémantique ne rend pas compte de la gravité. Il serait opportun que les éléments de communication utilisés par l'exploitant soient en phase avec la réglementation, les événements de niveau 0 sont des écarts mais les événements de niveau supérieur sont des incidents ou des accidents. Concernant le LIS, quels sont les effluents rejetés ?

Concernant l'extension de l'usine GB2, il resterait 50% des lots à attribuer aux entreprises externes. Quelle part sera attribuée aux entreprises locales ?

**Pascal TURBIAULT (Orano Tricastin)** : concernant la réglementation applicable aux INES, Orano est en règle et cohérent dans sa communication. Concernant la dosimétrie des entreprises extérieures, il n'est pas possible de communiquer pour Orano, c'est de la responsabilité de l'employeur.

Concernant l'extension de GB2, le prévisionnel d'investissement d'Orano s'élève à 3 milliards d'Euros ; les entreprises locales ne se verront pas attribuer la moitié du volume des lots, mais la volumétrie de travaux sur la plateforme est importante et les partenaires locaux y ont toute leur place.

Concernant les rejets du LIS, c'est une toute petite installation soumise à déclaration qui rejette peu de rejets liquides et gazeux.

**Eric BURGER (Orano Tricastin)** : concernant la question posée sur la dosimétrie, les intervenants externes ne sont pas des salariés d'Orano ; il existe par contre la dosimétrie opérationnelle (pour savoir comment se positionnent ces résultats par rapport aux autres entreprises externes). Le même niveau de dosimétrie maximum est applicable aux salariés et aux salariés des entreprises partenaires.

**Roland DESBORDES (CRIIRAD)** : concernant la BCOT gérée par EDF, quels sont les déchets générés par le démantèlement de la BCOT jusqu'à ce jour ? Concernant l'enquête publique relative à l'extension de l'usine Georges Besse 2, l'Autorité Environnementale a soulevé plusieurs questions sur la connaissance de l'environnement (marquage à l'uranium de la nappe, risque sismique). Est-ce que ces informations figurent bien dans le rapport TSN ? Où aura-t-on des informations sur ces sujets ? Ce sont des pollutions connues et non traitées. Lors d'une réunion de la CLI Framatome, on a appris qu'une nouvelle campagne sur l'URT allait avoir lieu et que ce dernier proviendrait d'Orano Tricastin (parc P35). Où sera-t-il enrichi ? A priori pas dans l'usine Georges Besse 2 ? Enfin, qu'est devenue la CI Orano ?

**Pascal TURBIAULT (Orano Tricastin)** : la CI est organisée une fois par an ; la prochaine aura lieu en novembre en amont de la séance plénière de la CLIGEET. La mise à disposition de la matière qui a été évoquée dans la question est faite à la demande d'EDF et il n'appartient pas à Orano de répondre pour le compte d'EDF. L'uranium ne sera pas enrichi chez Orano. Orano l'entrepose sous forme U3O8 (URT) pour le compte de clients. Cette matière n'est pas convertie et enrichie chez Orano.

Concernant le rapport de la Commission d'enquête, les réponses ont été apportées à toutes les questions posées par les commissaires enquêteurs. Concernant le projet d'extension, les points soulevés par la CRIIRAD démontrent que le débat s'est étendu, au-delà de l'objet de la consultation. Les équipes se sont fortement mobilisés pour apporter des réponses de qualité

à chaque question, y compris pour celles qui n'avaient aucun lien avec le projet notamment dans le cadre de l'enquête publique.

**Eric ZELNIO (ASN)** : concernant la question relative aux déchets générés par le démantèlement de la BCOT, on pourrait imaginer que l'exploitant de la BCOT qui n'est pas de la même direction EDF que le CNPE du Tricastin soit convié à une réunion de la CLIGEET pour apporter des éléments de réponse. Le groupe de travail de la CLIGEET relative au démantèlement et déchets des INB du Tricastin pourrait être relancé en 2025. Le rapport TSN de la BCOT a été remis en version papier et est téléchargeable ou consultable sur le site de l'exploitant.

**Roland DESBORDES (CRIIRAD)** : la CRIIRAD est sollicitée pour rendre des expertises sur d'autres installations que celles du Tricastin ; parmi les clients de BAMAS (Base de Maintenance de St-Dizier), il y a la BCOT : pourquoi les déchets TFA partent-ils pour BAMAS ? La CRIIRAD ne comprend pas pourquoi. Suite à l'arrêt de l'activité de la BCOT, les équipements ont été transférés à BAMAS, le site ayant repris les activités de la BCOT. Est-ce parce que BAMAS a récupéré du matériel de la BCOT ? L'essentiel des déchets est préparé sur place et envoyé au CIRES.

**Dominique MALVAUD (Amis de la Terre)** : le rapport TSN permet d'avoir pour les 1583 salariés d'Orano, toutes les infos sur leur suivi sanitaire. Il n'y a par contre aucune information relative aux salariés des entreprises sous-traitantes (pour passer des contrats, ces entreprises doivent connaître l'état du suivi de leurs salariés). Est-ce que la Présidente de la CLIGEET et l'ASN considèrent que la CLIGEET devrait avoir ces informations ?

**Pascal TURBIAULT (Orano Tricastin)** : Orano regarde les résultats sécurité des entreprises sous-traitantes et leur demande de respecter les dispositions et les exigences en termes de sécurité au travail.

**Eric ZELNIO (ASN)** : concernant la question adressée à l'ASN, ce n'est pas elle qui assure les inspections du travail chez Orano. Néanmoins, lorsqu'il y a des inspections qui portent sur la radioprotection, l'ASN vérifie que les exigences réglementaires dans ce domaine sont respectées pour les salariés Orano, mais également pour les salariés des entreprises sous-traitantes (fait la semaine dernière dans le cadre d'une campagne d'inspection).

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : il s'agit d'informations relatives à la santé des salariés qui sont protégées par le secret médical.

**Dominique MALVAUD (Amis de la terre)** : il y a bien un creux dans l'information donnée par Orano ; au niveau de la CLIGEET on ne sait pas quelles sont les conditions sanitaires dans lesquelles les entreprises sous-traitantes travaillent, cela n'apparaît nulle part et n'est pas partagé !

**Anthony ZILIO (CD84)** : Orano a trois filiales au Niger ; quel est l'impact du retrait d'un permis d'exploitation par les autorités locales ?

**Pascal TURBIAULT (Orano Tricastin)** : l'actualité au NIGER est complexe et le maintien d'un dialogue n'est pas simple. Orano a néanmoins des gisements dans plusieurs pays. Les extractions provenant du Niger représentent un ratio de 4% des besoins mondiaux. Il n'y a donc pas d'impact à court terme mais il est nécessaire de poursuivre la diversification et de sécuriser les différentes sources d'approvisionnement. La stabilité économique et politique des sources font partie des critères qui sont pris en compte dans les choix d'Orano.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : remercie Orano Tricastin ainsi que l'ASN pour leurs présentations concises et dynamiques, ainsi que les membres de la CLIGEET qui ont posé des questions. Donne la parole à EDF Tricastin.

## 3 – Actualités du site EDF Tricastin

### Présentations par l'exploitant (cf PJ)

**Cédrick HAUSSEGUY (EDF Tricastin)** : annonce les points qui seront développés par EDF dans le cadre de la séance plénière : un point synthétique sur l'arrêt de tranche en cours, le suivi auquel l'exploitant s'est engagé vis-à-vis de la CLIGEET suite aux avis rendus relatifs aux enquêtes publiques pour Tricastin 1 et Tricastin 2. Présente Pascal Guillot qui s'est rendu disponible pour participer à l'assemblée plénière (travaille à la division de production nucléaire à Paris ; responsable des activités environnement et gestion de l'eau du parc nucléaire d'EDF). Ce dernier présentera l'étude sur le cumul des impacts environnementaux des CNPE sur le Rhône. Comme à l'accoutumée, une présentation sera faite sur les événements INES déclarés par EDF auprès de l'ASN au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### 3.1 Arrêts de tranche en 2024

Au cours de l'année, EDF a eu 3 arrêts programmés. Le premier arrêt concernait la tranche 4 dans le cadre de sa visite décennale 4 (VD4). Il est rappelé que lors de chaque visite décennale, l'exploitant doit procéder à des épreuves qui sont prévues par la réglementation et qui sont à réaliser, notamment, sur la cuve. L'épreuve de l'enceinte et du circuit primaire ont été réalisées et sont conformes. EDF a déployé les modifications dites « VD4 » comme cela a été fait sur les 3 première tranches et devrait finaliser les travaux sur cette tranche mi-juillet, conformément à ce qui avait été prévu dans le planning initial. C'est donc un arrêt de quasiment 6 mois. Sur la tranche 2, EDF a terminé le rechargement et a recouplé dans les délais impartis (arrêt plutôt chargé en termes d'activités mais qui s'est bien déroulé). A partir du mois de septembre, EDF mettra en œuvre la visite partielle de la tranche 3 (arrêt également chargé, avec des contrôles propres aux visites partielles comme par exemple les examens destructifs sur le circuit primaire). Donne la parole à Marceline Aubry qui va présenter le bilan du suivi des enquêtes publiques pour les tranches 1 et 2.

### 3.2 Suivi des travaux (Tricastin 1 et 2)

**Marceline AUBRY (EDF Tricastin)** : conformément à ce qui a été demandé par la CLIGEET, EDF va partager avec les membres un point annuel relatif aux avancées des travaux suite aux enquêtes publiques sur les réacteurs 1 et 2. Concernant les VD4, il est rappelé qu'il y a plusieurs phases : phase A, phase B et phase B complémentaire. Les phases A sont presque terminées pour toutes les tranches. Au cours de l'automne dernier, EDF a procédé aux travaux de la phase B du réacteur numéro 1. EDF a planifié les travaux de la phase B du réacteur 2 en 2026. EDF a fait le choix en termes de support de s'appuyer sur des photos qui illustrent bien l'ampleur des travaux et qui vont être commentées.

Concernant les agressions : protection de la rétention de la bache PTR sur la tranche 1 avec un élément de charpente métallique qui vient protéger en cas de tornade la bache d'eau de refroidissement du combustible. Pour le risque « tornade », EDF a procédé à des renforcements sur des matériels sensibles situés en extérieur ; il y a également une zone d'exclusion où le stockage est interdit car en cas de tornade, cela pourrait mettre en mouvement des matériels qui deviendraient des projectiles.

Concernant l'aléa sismique : les travaux comportent un volet important relatif au risque sismique. Il y a plusieurs niveaux de séisme. Les travaux de la phase B permettent de résister à un séisme noyau dur (soit 1,5 fois le séisme majoré de sûreté - SMS). EDF a notamment mis en place différents types de supportage qui rendent davantage robuste le matériel. Les photos présentées ont été prises en fin

d'année 2023 sur notre tranche 1. EDF a également procédé à des ajouts de matériel (pour mieux détecter les pertes de sources de froides par exemple).

Concernant le risque incendie : EDF a mis en place des protections sur les cheminements de câbles, appelés Mécatiss ce qui permet de les isoler en cas d'incendie. EDF a également procédé à des séparations faites au niveau des pompes PTR, des écrans qui doivent protéger en cas d'incendie l'agression d'une pompe par rapport à la seconde.

Concernant le risque inondation : EDF a fait des travaux qui relèvent de la phase A, pour les tranches 1 et 2.

Concernant les dispositions liées au domaine accidentel :

- EDF a procédé à la modification emblématique du récupérateur corium. Les réacteurs du CNPE du Tricastin en sont désormais tous équipés.
- Concernant le noyau dur :
  - Renforcement de l'alimentation de secours des générateurs de vapeur, avec des renforcements qui ont été faits sous le sous-sol de la bache. Cela concerne tout le volet alimentation avec le pompage en nappe de ces baches ASG (gros travaux de voirie).
  - Mise en place de moyens de connexion qui pourront servir si la FARN était amenée à intervenir (piquages sur l'aspersion enceinte, installation de nouveaux matériels installés notamment avec les DUS)
  - Doublement de l'isolation de la piscine BK.

Concernant les domaines divers : il s'agit des travaux consécutifs aux réexamens de sûreté (pilotage numérique du cœur, les maintiens de qualification, le matériel qui a été rénové).

Concernant les inconvénients : mise en place d'une enceinte ventilée pour intervenir en cas de risque de rejet d'iode.

De nombreux travaux ont été réalisés par EDF : dans le cadre du suivi de ces modifications, il existe une liste qui permet de tracer le suivi de ces dernières (en annexe de notre rapport annuel). Il contient le bilan de toutes les actions mises en œuvre, ce qui permet de répondre à la demande de l'ASN formulée suite aux enquêtes publiques.

### **3.3 Etude cumul des impacts CNPE sur le Rhône**

**Pascal GUILLOT (EDF)** : présente l'étude du cumul des rejets (thermiques, radioactifs et chimiques) des CNPE sur le Rhône. Cette étude est demandée par plusieurs acteurs depuis de nombreuses années. L'ASN a demandé à EDF de réaliser cette étude en février 2021 dans le cadre des 4<sup>e</sup> réexamens périodiques des réacteurs 900 MWe (RP4-900). L'exploitant a réalisé cette étude en 2023.

Concernant les rejets thermiques : l'étude prend en compte tous les sites nucléaires implantés le long du Rhône : Creys-Malville, Bugey (CNPE avec des réacteurs en circuits ouverts et fermés), Saint Alban (2 réacteurs en circuit ouvert), Cruas (4 réacteurs en circuit fermé) et Tricastin (4 réacteurs en circuit ouvert). Un CNPE avec un circuit ouvert ne comporte pas d'aéroréfrigérant ; c'est l'eau du Rhône avec un débit de prélèvement important d'à peu près 40m<sup>3</sup>/sec par tranche. On rejette instantanément au même endroit une eau qui est modifiée uniquement d'un point de vue thermique. Quand on prend un site comme Cruas avec un circuit fermé, on va avoir 4 circuits aéroréfrigérants et un circuit tertiaire qui permet de refroidir avec l'air et non avec l'eau. Dans ce cas de figure, l'eau du Rhône est prélevée puis réchauffée en passant dans le condenseur, elle va ensuite dans l'aéroréfrigérant où l'on va avoir de l'air aspiré de façon naturelle à cause de la chaleur. Une partie de l'eau va ensuite se transformer en vapeur. Dans ces réacteurs en circuit fermé, le prélèvement est beaucoup plus faible, environ 2m<sup>3</sup>/sec par tranche, l'eau qui est rejetée est très peu réchauffée et l'inconvénient thermique est donc plus faible.

Concernant les rejets chimiques : EDF doit traiter l'eau qui va dans l'aéroréfrigérant contre le tartre, mais aussi pour éviter le développement de légionelles (réalisation d'un traitement biocide). Tous ces produits vont se retrouver dans le Rhône. En résumé, circuit ouvert = rejets thermiques, circuit fermé = rejets chimiques. Et aussi quelques rejets radioactifs.

Concernant la construction de l'étude : il s'agit d'un travail collaboratif où il a fallu faire parler ensemble une dizaine d'outils numériques (outils qui vont modéliser le Rhône). On intègre ensuite dans ce modèle les rejets puis on en analyse l'impact sur l'environnement et l'homme. Indépendamment de ces modélisations, EDF a récupéré les données issues de la surveillance environnementale faite chaque jour, en amont et à l'aval de chaque site, ce qui permet d'évaluer l'ensemble des substances présentes juste en amont et juste à l'aval de chaque site. En termes d'hydrologie, EDF s'est intéressé à 2 années, 2017 et 2018 car la demande a été formulée en 2021. EDF a souhaité faire une étude réaliste en prenant des années réelles au lieu de simulations d'années à l'étiage ou en crues. Avant 2017, EDF n'avait pas fini le retubage des condenseurs et avait encore des condenseurs en cuivre et traitait moins les rejets chimiques. C'est une année charnière que nous avons choisie avec un débit moyen du Rhône faible, 30% en moins à Viviers. C'était donc également une année représentative avec un débit faible, moins dilué. Quant à 2018, c'est une année standard (on est à 10% au-dessus du débit annuel). EDF modélise le fleuve tous les 50m sur 350km que comptent le Rhône. On va retrouver les débits qui sont fournis par hydroportail toutes les 3h. EDF a également récupéré les débits des principaux affluents (l'Ain, la Saône, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche). Concernant les rejets, EDF a des bases de données avec tous les rejets effectués (radiologiques et chimiques) et également ceux des stations d'épuration. EDF a une connaissance horaire de ces rejets qui a été injectée dans le modèle. Concernant la thermie, EDF a récupéré les plannings de fonctionnement de toutes les tranches en exploitation, avec leur niveau de fonctionnement (30%, 50%, 100%) et donc au pas horaire, EDF a intégré la puissance de fonctionnement de chaque tranche. EDF a également intégré la température de rejets après passage dans l'aéroréfrigérant (selon la météo, si le temps est très humide, il sera plus difficile d'évaporer l'eau, ce qui n'est pas le cas par temps extrêmement sec). Il y'a une différence de consommation d'eau aussi en fonction de la température de l'air ; EDF a repris aussi les données de météo France, dont la puissance et l'orientation du vent qui influent à chaque instant sur le fleuve (échange permanent de température entre le fleuve et l'air). Cet échange thermique a été modélisé au niveau du fleuve tous les 50m avec les données heure par heure. Une fois qu'on fait tourner le modèle, cela permet d'obtenir l'évolution thermique. Pour chaque substance chimique et radiologique, on a l'évolution de la concentration. Ensuite on regarde les incidences, soit celles sur le milieu aquatique, substance par substance, en se comparant à des données disponibles dans la littérature scientifique pour voir s'il y'a des impacts.

Pour les rejets thermiques, on va avoir la différence d'échauffement entre un fleuve avec en bordure une centrale en fonctionnement et sans centrale (on fait tourner le modèle vide, sans centrales, et avec les centrales). Cela permet à EDF de dimensionner les incidences thermiques. EDF a fait un focus sur 4 points d'évaluations qui ne sont pas traités habituellement : Ternay, Valence, Viviers et Beaucaire. La modélisation d'EDF a également recroisé avec les résultats réels (par exemple sur la thermie, EDF obtient des résultats identiques). Des comparaisons ont également été réalisées avec les analyses de radioécologie et d'hydroécologie.

Au niveau des incidences cumulées radiologiques, il est précisé que la radiologie dans le Rhône est essentiellement d'origine naturelle. Quant à la radiologie d'origine anthropique, c'est non seulement les rejets des CNPE mais également les rejets historiques dans lesquels il faut signaler ceux de l'horlogerie ou les retombées comme celles liées à l'accident nucléaire de Tchernobyl. Ces rejets historiques ne sont pas négligeables dans l'état radiologique actuel du fleuve. Néanmoins, les résultats des analyses de risques pour les organismes sont très inférieurs aux réglementations ; EDF considère donc que le risque est négligeable.

Concernant les eaux de surface, EDF relève qu'il n'y a pas d'incidence notable des rejets chimiques. Dans ce domaine, les rejets d'EDF ne constituent pas la majorité de ceux de ce que l'on va retrouver dans le Rhône. L'étude démontre qu'il n'y a pas d'incidence notable.

Concernant les rejets thermiques liés aux CNPE, ils sont de l'ordre en moyenne annuelle sur une année comme 2017 de +2° en aval de chaque CNPE. En période d'étiage au mois d'octobre, ces derniers peuvent monter jusqu'à +5°. Les échauffements entre Bugey et Tricastin ne se cumulent pas complètement. Par exemple quand on est en période d'étiage sur Bugey, au mois d'octobre, il y a ensuite l'Ain qui arrive. C'est une rivière assez froide et les +5° ils vont se transformer en +3°. Ensuite la Saône arrive et génère une nouvelle dilution ramenant à +2°. A St Alban, l'on peut observer +5 degrés et avec l'Isère on retombe à +3°. Sur le site de Cruas, il n'y a pas de rejets thermiques dans le fleuve, et avec la Drôme on redescend ensuite à +1,5° avant Tricastin où l'on observe ensuite à nouveau une élévation de température, modérée par l'Ardèche en aval. Ce descriptif correspond à une période avec un étiage maximum.

Concernant la question de l'impact radiologique sur les populations, les ordres de grandeur sont rappelés : la radioactivité naturelle est évaluée à à peu près 2,9 mSv/an en moyenne en France, avec des distinctions selon les régions. La dose publique doit rester inférieure à 1 mSv. Si l'on prend la dose d'une personne qui habite aux abords de Tricastin, qui boit l'eau du fleuve, mange les poissons du fleuve, les produits maraichers irrigués par l'eau du fleuve, on arrive à une activité radiologique complémentaire de l'ordre de 10 puissance -3 mSv/an, c'est-à-dire un millième de la dose publique annuelle. Pour ce qui est de l'impact sanitaire, on prend comme références un enfant âgé de 1 an, un de 10 ans et un adulte (la sensibilité n'est pas la même selon l'âge). EDF n'a pas observé d'influence notable.

Concernant l'accès aux informations contenues dans l'étude qui a été présentée, EDF a inséré dans le support commenté en séance, un lien renvoyant au site internet d'EDF, sur lequel les publics peuvent avoir accès au résumé non technique de cette présentation (40 pages) qui donne une description très complète de l'étude.

### **3.4 Résultats sécurités et sûreté, focus sur les 4 événements déclarés par EDF depuis le début de l'année 2024**

**Xavier MICHELIS (EDF Tricastin)** : présente *les évènements INES avec un focus sur les 4 évènements de niveau 1 qui ont été déclarés à l'ASN.*

Concernant le premier évènement, ce dernier a été déclaré le 30 janvier, reclassé le 15 mars suite à la mise à l'arrêt de la tranche 4, dans une configuration particulière, celle du circuit EAS (circuit d'aspersion de l'enceinte). Ce système a une voie A et une voie B. L'une des deux voies était indisponible, et cela a conduit EDF à déclarer l'évènement. Lors de l'analyse approfondie de l'évènement, EDF a identifié qu'il y avait d'autres configurations d'installations où l'on était dans le même cas. En cas de mauvaise configuration, le rétablissement doit être mis en œuvre dans un délai maximal de 24h. Le rétablissement étant intervenu au-delà du délai prévu, l'évènement a donc été reclassé au niveau 1 de l'échelle INES.

Concernant le 2<sup>e</sup> évènement, ce dernier a été déclaré le 18 avril et concernait un circuit SEG (circuit de sauvegarde pompage en nappe qui permet d'avoir un apport complémentaire en eau sur les piscines BK et les bâtiments réacteurs). En septembre 2023, EDF a fait cette modification de pompage. Lors des essais, EDF avait simplement identifié une petite fragilité au niveau d'un positionneur de vanne. En décembre, EDF a décidé de changer la vanne, et donc de changer la butée mécanique, ; l'essai a été réalisé de manière conforme. En avril 2024 EDF a identifié que la butée qui avait été remplacée dans

la vanne juste au-dessus était dégradée (le débit de fonctionnement n'était pas assuré puisque la vanne n'était pas complètement ouverte).

Concernant le troisième évènement, celui-ci est intervenu dans le cadre de la mise à l'arrêt de la tranche 2 et a été déclaré à l'ASN le 15 mai. Lorsque l'on passe le réacteur de l'état de pleine puissance à l'état de mise à l'arrêt, le circuit primaire est en fonctionnement normal à 155 bars avec un système de pressuriseur qui maintient la pression ; lorsqu'on veut passer le réacteur de pleine puissance à l'arrêt, on doit passer de 155 bars à 1 bar en diffusant de l'eau froide afin de baisser lentement la pression. Ce processus se fait par transfert thermique avec une vitesse de référence et le 05 mai, le processus a été mis en oeuvre avec un apport un peu trop fort en eau froide dans le pressuriseur. Cela a généré un passage sous les 23 bars, qui est le palier intermédiaire spécifié techniquement. L'opérateur a immédiatement identifié l'évènement, a fait le geste d'arrêt pour retrouver un nouvel équilibre qui est intervenu dans un délai de 20 minutes, ce qui constitue une transgression des règles d'exploitations.

Concernant le dernier évènement, celui-ci a été déclaré au mois de juin, en salle des commandes de l'unité 3. Les opérateurs ont du matériel pour suivre les pressions dans le circuit primaire, notamment l'ébulliomètre. Il y a beaucoup de paramètres qui arrivent à cet endroit par deux circuits électriques, voie A et voie B, et suite à un évènement EDF a identifié qu'il y avait un écart de branchement : au lieu d'être branchés avec la voie A et voie B, les branchements étaient faits sur le même raccordement, ce qui constitue à un écart aux spécifications techniques.

**Christophe Jourdain (EDF Tricastin)** : présente un évènement qui s'est déroulé le 06 juin dernier. Une équipe devait intervenir dans le bâtiment réacteur de l'unité de production numéro 4, la durée d'intervention était d'une trentaine de minutes. A 15h20, les intervenants sont entrés dans le bâtiment pour déplacer des calorifuges autour d'un générateur de vapeur. Une fois son activité finie, l'un des intervenants va ressortir du bâtiment réacteur et se contrôler. Les appareils de radioprotection vont détecter la présence d'une contamination plus élevée qu'attendue. Cette personne va être prise en charge rapidement et va être orientée vers la sortie de la zone contrôlée. La contamination est rapidement retirée, elle était présente sur la chaussette : une fois le retrait de la chaussette, EDF a constaté l'absence de contamination résiduelle sur la peau. Il a ensuite été pris en charge par le service prévention santé au travail d'EDF qui fait des constats identiques. La contamination de l'intervenant par cette particule a été mesurée (estimation dose peau la plus précise possible). Cet intervenant n'intervenait pas seul mais les accompagnants n'ont pas été affectés. EDF a déclaré un évènement de niveau 1 à l'ASN. La dose peau a été estimée au-delà de la limite réglementaire. Une inspection réactive de l'ASN a eu lieu le 20 juin pour regarder la façon dont EDF avait calculé cette dose. L'ASN a estimé que l'évaluation du temps exposé n'était pas suffisamment conservatrice. En reprenant ce calcul avec la dizaine de minutes rajoutée à la demande de l'ASN, l'on trouve effectivement une exposition supérieure à la limite réglementaire, ce qui a entraîné le reclassement de cet évènement « radioprotection » au niveau 2 de l'échelle INES.

### **3.5 Bilan des actions de contrôles de l'ASN sur le site du CNPE du Tricastin en 2023**

**Richard Escoffier (ASN)** : présente le bilan des contrôles réalisés par l'ASN en 2023, ainsi que l'appréciation générale portée par l'ASN sur les performances du CNPE en découlant. En 2023, 36 inspections ont eu lieu, représentant 48 jours sur site. C'est une légère augmentation du contrôle imputable à la phase B VD4 pour Tricastin 1 et à la préparation, au dernier trimestre 2023, de la VD4 phase A pour la tranche 4 qui commençait en janvier. L'ASN a observé que les processus sont globalement bien maîtrisés sur le site et elle n'a pas identifié de sujet de préoccupation majeure.

Pour mémoire, lors d'une inspection, l'ASN rédige pour chacune d'entre elle, une lettre de suite dans laquelle des demandes sont formalisées. Depuis trois ans, l'ASN a instauré des demandes à caractère prioritaire (signe qui révèle qu'il peut y avoir des sujets plus forts). Si elle le souhaite, et si l'enjeu le nécessite, l'ASN peut procéder à dispositions de police administrative (par exemple mise en demeure), voire dans certains cas d'infractions, proposer l'engagement de procédures pénales. L'ASN ne communique pas sur ces derniers éléments qui sont couverts par le secret de l'instruction. Pour le CNPE du Tricastin, l'ASN a fait très peu de demandes d'actions prioritaires à l'issue des inspections de l'année 2023.

Focus sur deux inspections conduites par l'ASN en 2023 : **la première** est une inspection renforcée dans le domaine de la radioprotection sur le site pendant 2 jours, y compris la nuit avec une douzaine d'inspecteurs et des représentants de l'IRSN. Durant cette inspection il y a eu un ensemble de mesures contradictoires qui ont été réalisées (par exemple des frottis pour vérifier la propreté radiologique).

**La seconde** a porté sur le bâtiment des auxiliaires de conditionnement (celui où les déchets du site sont conditionnés). L'ASN a relevé à la fois des dépassements récurrents des entreposages ce qui présente des risques en matière d'incendie. Dans certaines circonstances, il y a un système dérogatoire aux niveaux d'entreposages autorisés, moyennant des mesures compensatoires. Le jour de l'inspection l'ASN a observé qu'il y avait beaucoup d'entreposages mais également que les mesures compensatoires n'étaient pas mises en œuvre de manière adaptée. Cette inspection a ensuite donné lieu à une demande prioritaire qui a été adressée à l'exploitant et l'ASN a depuis vérifié, dans le cadre d'un second contrôle, que la situation initialement observée s'était améliorée.

Concernant les autres inspections qui ont été conduites sur le site du CNPE du Tricastin l'an dernier, les lettres de suites de l'ASN sont systématiquement mises en ligne sur le site internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)). C'est notamment à travers les 36 inspections qui ont été réalisées l'an dernier que l'ASN porte une appréciation globale sur le site du CNPE du Tricastin.

Concernant le sujet « événements significatifs » que l'on évoque fréquemment lors des réunions organisées par les CLIs, l'ASN a noté en 2023 une hausse des déclarations. Il faut néanmoins se garder de n'en faire qu'une analyse quantitative, en associant hausse des événements déclarés et dégradation de la qualité. C'est aussi un indicateur de la transparence et de la capacité du site à identifier les axes de progrès.

Si l'on fait une analyse plus qualitative des événements déclarés en 2023 par le CNPE du Tricastin, l'ASN a observé une prépondérance des événements liés à des défaillances organisationnelles. C'est un signe positif sur l'état des équipements car cela signifie qu'il y a peu de problèmes matériels et qu'il faut par contre travailler sur les Facteurs organisationnels et humains (FOH). Il revient sur deux chiffres : 20% des événements sont liés aux essais périodiques, l'ASN a donc pointé l'amélioration de la rigueur nécessaire dans ce domaine. Par ailleurs, un quart des événements sont liés aux activités d'exploitation, avec une vigilance sur la préparation des activités d'exploitation. En effet, la moitié des événements proviennent d'un manquement aux règles générales d'exploitation.

Les analyses des inspections et des événements amènent l'ASN à conclure qu'elle considère que les résultats de sûreté de la centrale du Tricastin se situent dans la moyenne de l'ensemble du parc des centrales nucléaires exploitées par EDF. Ces performances sont satisfaisantes mais n'ont pas progressé en 2023. L'ASN relève un contraste entre :

- la maintenance où il y a un bon niveau de performance, des arrêts qui se passent bien en termes de sûreté où les exigences de l'ASN sont respectées.
- le domaine de l'exploitation des réacteurs où elle a observé en 2023 la récurrence de certains événements et des axes de progrès sont donc attendus d'EDF dans ce domaine.

Concernant le phénomène de corrosion sous contrainte, il est rappelé que ce dernier n'a pas été mis en évidence sur le site du CNPE, ce qui est plutôt favorable.

Dans le domaine de la radioprotection et de la protection de l'environnement, la centrale du Tricastin se situe également dans la moyenne nationale. L'ASN a relevé une légère régression dans le domaine de la radioprotection (d'où cette inspection renforcée, avec 12 inspecteurs, pour faire un diagnostic complet). Le site du CNPE a aussi été comparé aux autres centrales de la vallée du Rhône où le même type d'inspection a été conduit par l'ASN entre 2023 et 2024.

Concernant la protection de l'environnement, les performances du CNPE se sont améliorées avec moins d'évènements, notamment moins d'atteintes à l'environnement. Le pilotage du sujet a été renforcé avec une présentation régulière de plans d'action pour traiter les anomalies et améliorer l'existant. Il faudra néanmoins attendre les années à venir pour voir si les travaux permettent de consolider les progrès.

**Nour Khater (ASN) :** présentation d'un point d'étape sur la gestion des périodes de canicule et de sécheresse. Pour rappel, ces périodes ont trois conséquences principales sur une centrale nucléaire : un impact sur l'environnement lié aux rejets thermiques, un impact sur la sûreté nucléaire du fait de la température de l'air dans les locaux, donc un enjeu en termes de sûreté, et enfin un enjeu lié à la gestion des effluents radioactifs. Dans les décisions de l'ASN qui fixent les prescriptions applicables aux rejets, l'ASN fixe un débit minimum du Rhône en dessous duquel les rejets d'effluents radioactifs ne peuvent pas se faire. Pour l'année 2023, du fait des conditions météorologiques mais aussi du contexte énergétique, EDF n'a pas déposé de modification temporaire des limites de rejets thermiques contrairement à 2022. Pour l'été 2024, comme en 2023, l'ASN a demandé à EDF d'anticiper en déposant un dossier à blanc (si l'exploitant était amené à faire une demande de dérogation auprès de l'ASN, quelles seraient les propositions faites par l'exploitant ?). Ces demandes ont été déposées et font l'objet d'une consultation actuellement auprès de la DREAL AURA. L'ASN va publier une partie de ces dossiers sur son site internet. Dans une logique d'anticipation, l'ASN va continuer à analyser les effets du changement climatique sur les installations : ce sera, notamment, une demande prioritaire de l'ASN dans le cadre d'éventuelles demandes de prolongation de fonctionnement dans le cadre des prochains réexamens périodiques à venir (5<sup>e</sup> réexamens périodiques pour les réacteurs de 900 MWe).

### 3.4 Temps d'échanges

**Roland DESBORDES (CRIIRAD) :** il y'aurait beaucoup à dire, compte tenu de la longueur des exposés... Avait préparé beaucoup de choses mais va se limiter à la modélisation d'EDF sur les impacts cumulés. La CRIIRAD a étudié l'étude qui a été présentée aujourd'hui à la CLIGEET. Il y a un chiffre qui n'a pas été donné, c'est « plus de la moitié de l'augmentation de la température du Rhône est liée aux centrales nucléaires ». Ce chiffre vient de chez EDF et a été calculé sur des durées plus longues et surtout pas sur des modélisations. La CRIIRAD reproche au travail réalisé par EDF de s'appuyer beaucoup sur des modélisations et des modèles alors qu'il est question d'environnement et que ce type d'outil a des limites ! Il ne faut pas tirer des conclusions aussi radicales. EDF a aussi parlé de l'horlogerie : suisse ou française ? Quels radionucléides ? La CRIIRAD est très surprise. EDF pense-t-elle que c'est plutôt du tritium ou du radium ? Qui vient plutôt de la Saône ou du Rhône ?

**Pascal GUILLOT (EDF) :** EDF dispose d'un rapport d'à peu près 350 pages dans lequel il y a un rapport de 40 pages qui donne des compléments d'information sur ces questions. Concernant les températures, il est rappelé que lors des premières constructions des sites de CNPE en France, EDF pas intégré d'aéroréfrigérant sur les installations (coût moins élevé, pas de maintenance et rendement meilleur). Ce sont des avantages indéniables si l'on fait abstraction de l'impact thermique. Quand EDF les a construits, EDF a pensé que l'impact était acceptable jusqu'à un certain point. C'est pourquoi dans un deuxième temps, EDF a construit des

réacteurs en circuit fermé, hors St-Alban où les collectivités locales ne voulaient pas de vapeur d'eau en face du Parc du Pilat et des vignobles. Pour finir sur ces questions, les rejets thermiques ne s'accumulent pas dans le Rhône, et ce n'est pas les rejets qui datent d'une trentaine d'années qui réchauffent le Rhône aujourd'hui. Par contre, chaque jour qui passe, les rejets thermiques réchauffent bien le Rhône. En période hivernale, quand on a 3000 m<sup>3</sup>/sec, l'échauffement est très faible mais il est très fort en période d'étiage. Donc prenons 300 m<sup>3</sup>/sec à +5°, ça fait 0,5° lorsqu'il y'a 3000 m<sup>3</sup>/sec. Si on dépasse les limites réglementaires de 28° en aval de Tricastin où si on a un échauffement de l'ordre de 4°, on arrête un réacteur. Cela arrive assez régulièrement l'été à Saint Alban. Il n'y a donc pas de cumul au cours des années, il y a en permanence un échauffement. Ce qui a changé, c'est l'impact du changement climatique. A Fessenheim, la température du Rhin s'est réchauffée de +3° entre l'ouverture en 1977 et 2020.

**Roland Desbordes (CRIIRAD)** : EDF ne va quand même pas remettre en cause ses propres études qui indiquent que plus de la moitié de l'augmentation moyenne de la température du Rhône est due aux centrales ?

**Pascal GUILLOT (EDF)** : les + 0,3° en moyenne par décennie sont imputables au changement climatique. Quant aux chiffres d'EDF sur l'impact des centrales, en moyenne annuelle c'est environ +2°

**Roland Desbordes (CRIIRAD)** : Le réchauffement climatique c'est aussi des évolutions liées aux glaciers suisses et les périodes d'étiage vont être plus importantes. Alors quand on dit 300 m<sup>3</sup>/sec et que chaque réacteur consomme 40m<sup>3</sup>/sec, on n'est pas loin des limites, il ne faut pas l'oublier !

**Pascal GUILLOT (EDF)** : Sur ce point-là, les indisponibilités de production liées aux températures élevées sont actuellement de 0,3%. Ça peut paraître faible mais c'est concentré sur la même période et cela peut concerner en même temps Tricastin, St Alban dans la vallée du Rhône mais aussi Golfech et Chooz. Dans les projections 2050, on est sur une baisse de production liée aux températures de 1,4%. Alors évidemment, EDF fera ce qu'il faut pour limiter ces périodes.

**Roland Desbordes (CRIIRAD)** : il ne faut pas oublier que les limites fixées par les autorités sont à géométries variables. Sur le Rhône, il y avait des limites en dessous desquelles on ne pouvait pas rejeter : avant c'était 300 m<sup>3</sup>/sec. Il y a quelques années, on a évolué à 250 m<sup>3</sup>/sec. On a également allégé les procédures de dérogation avec un régime d'exception climatique. Ces limites sont élastiques en fonction de critères non plus environnementaux mais de nécessité.

**Nour Khater (ASN)** : apporte des précisions sur l'encadrement de ces rejets par l'ASN et rappelle la démarche. A chaque fois que l'ASN encadre des rejets, cela s'appuie sur un dossier fourni par l'exploitant, qui comprend une étude d'impact. Quand il y a une modification des prescriptions, c'est lors de l'instruction du dossier, que l'ASN s'est assurée que l'impact de ces évolutions demeurent limitées et maîtrisées.

**Roland Desbordes (CRIIRAD)** : Que signifie « maîtrisées » ?

**Nour Khater (ASN)** : il s'agit d'une démarche qui consiste à dire que toute activité a un impact sur l'environnement. L'ASN s'assure que tout est fait pour que l'impact soit réduit au maximum, sachant qu'il y a des seuils au-dessus desquels on ne peut pas aller car ce n'est pas acceptable d'un point de vue réglementaire. Concernant les limites à géométrie variable, suite à la canicule de 2003 et son effet de surprise, il a été observé que lors des épisodes de canicule les températures d'eau en amont étaient quasiment déjà au niveau maximal. EDF a déposé un dossier demandant que sous certaines conditions, on passe en ce qu'on appelle des conditions

climatiques exceptionnelles. Il s'agit effectivement de modifications, avec certes un rehaussement de la température maximale de rejet, mais des contraintes plus fortes sur l'échauffement (la différence de température entre l'eau prélevée et l'eau rejetée). Il n'y a donc pas de dérogation qui lève toutes les contraintes vis-à-vis des personnes et de l'environnement.

**Roland Debordes (CRIIRAD)** : Oui mais ce sont des choses qui sont extrêmement difficiles à évaluer : un petit demi degré... quel est son impact sur les poissons, sur les hommes ? un rejet chimique avec un débit faible c'est quand même pas banal non plus .. Si RTE dit « j'ai besoin d'électricité », cela conduit à une dérogation automatique !

**Nour Khater (ASN)** : Ce n'est pas automatique. Si c'est RTE qui fait la demande au titre d'un requis d'équilibre sur le réseau électrique et que le gouvernement déclare que c'est d'utilité publique, l'ASN peut accorder une dérogation. Elle n'est néanmoins pas obligée de le faire ; en 2022 elle a accordé cette dérogation en exigeant une surveillance renforcée. L'ASN va publier le retour d'expérience sur l'impact de ces dérogations qui montre un retour à la normale des écosystèmes, suite aux dérogations qui ont été accordées au cours de l'été 2022. Ce n'est pas uniquement qualitatif, il y a également du quantitatif. Par contre nous convergions sur le fait qu'il y a nécessité à poursuivre les études sur l'impact du changement climatique, avec des questions qui se posent sur l'adaptation à la fois en termes de conditions d'exploitation, mais également d'impacts sur l'environnement

**Roland Debordes (CRIIRAD)** : j'estime qu'il y a un vrai débat.

**Alain Volle (GREENPEACE)** : concernant les éléments de sûreté, Mr Escoffier nous a signalé que 4 évènements de sûreté de niveau 1 avaient eu lieu l'année dernière. EDF nous en a aujourd'hui présenté 4, mais Greenpeace en a compté 6 ! En particulier le 17 juin 2024, sur le réacteur n°3, il y a eu un problème sur un diesel de secours (défaut de climatisation) avec un non-respect des conditions spécifiques d'exploitation. La presse a parlé d'anomalies génériques d'équipements importants mal fixés sur les 4 réacteurs de Tricastin. Alors ce défaut générique de fixation, sur des éléments importants que ce soit des câbles, des appareils de mesures, il semblerait que ça date de 2021, et que cela ait été détecté lors de la visite décennale de Tricastin 1. EDF a pris 3 ans pour corriger ce problème, privilégiant la production à la sûreté ! Ceci étant dit, Greenpeace voudrait ajouter quelque chose sur un document d'EDF transmis par la CLIGEET : dans ce document, il y a un évènement environnement daté du 5 mars que je souhaitais vous lire : « lors d'une visite de contrôle, une anomalie permettant la communication entre un bâtiment classé « zone nucléaire » et une galerie située au-dessous classée zone conventionnelle, est détectée. Cela n'a eu aucun impact sur l'environnement. La zone a été obturée immédiatement et des travaux sont engagés permettant de restaurer l'étanchéité du confinement entre les 2 zones. A la suite de la détection de cet écart, des mesures ont été mises en œuvre etc ». C'est incroyable. On constate qu'il y a un trou entre une zone nucléaire et une zone conventionnelle alors que les zones nucléaires doivent être totalement étanches pour éviter de la dispersion radiologique dans l'environnement. Alors on peut se demander de quel type d'anomalie il s'agit, depuis quand elle était là, à quelle occasion elle a été détectée ? Rien n'est dit donc je pose la question : est-ce que vous pouvez dire ce qu'il s'est passé ? Je demande à l'ASN et EDF.

**Xavier Michelis (EDF Tricastin)** : effectivement, EDF a déclaré un ESS de niveau 1 concernant la climatisation indisponible d'un diesel. Cet évènement est tombé juste dans le timing de la transmission des supports de communication à la CLIGEET donc nous n'avons pas pu l'ajouter mais comptons bien l'évoquer lors de la prochaine plénière.

**Marceline Aubry (EDF Tricastin)** : EDF a déjà eu l'occasion d'évoquer ces défauts d'ancrage en CLIGEET. C'est un évènement qui a été identifié dans le cadre d'un programme de maintenance périodique réalisé dans différentes centrales et c'est d'ailleurs pour ça qu'il est niveau 1, c'est parce que plusieurs centrales étaient concernées. Les réparations ont été faites au gré des visites décennales. Sur la tranche 4 cela a été fait avant la visite décennale. Au niveau national, cet ESS est remis en visibilité parce qu'il est national mais le CNPE du Tricastin, il est soldé ! C'est pourquoi EDF n'est pas revenu sur cet évènement lors de la plénière d'aujourd'hui.

**Cédrick Hausseguy (EDF Tricastin)** : les articles de presse prêtaient à confusion et on pouvait penser qu'il restait des matériels à mettre en conformité alors que les travaux étaient finis.

**Richard ESCOFFIER (ASN)** : pour compléter, quand il y a une visite partielle ou décennale, l'ASN regarde en particulier les défauts qui sont connus et vérifie que les travaux de mise en conformité ont bien été réalisés aux échéances prévues.

**Alain Volle (GREENPEACE)** : oui sauf qu'on est quand même dans une zone sismique ! Il y a eu le séisme au Teil en 2019, on n'est pas à l'abri que ça revienne. On a mis 3 ans à le résoudre, ce n'est pas la sécurité qui est privilégiée mais la production et Greenpeace voulait pointer cela du doigt.

**Xavier Michelis (EDF Tricastin)** : concernant la découverte d'une liaison entre le Bâtiment Auxiliaire de Conditionnement et la zone conventionnelle, EDF a découvert l'existence d'une communication entre ce bâtiment et une galerie. EDF a décidé de ne pas le présenter du fait du planning chargé et le rapport annuel est en cours de rédaction. Comme cela été dit, il faut qu'EDF soit exhaustif sur le confinement et a lancé en conséquence un plan d'actions.

**Alain Volle (GREENPEACE)** : cela fait donc 40 ans qu'il y a ce trou ?

**Xavier Michelis (EDF Tricastin)** : oui il est issu de la conception, EDF l'a identifié lors d'un contrôle.

**Alain Volle (GREENPEACE)** : l'ASN trouve-t-elle normale qu'il y ai des trous dans les centrales ? Ce n'est pas un simple écart !

**Xavier Michelis (EDF Tricastin)** : c'est exactement le même principe que dans les autres bâtiments : vous vous contrôlez à l'entrée et à la sortie. Dans ce caniveau aucun fluide ne circule et les contrôles radiologiques prouvent que rien ne s'est déposé dans ce caniveau, il n'y a pas eu d'impact sur l'environnement.

**Alain Volle (Greenpeace)** : ça aurait été plus simple de le communiquer : on apprend qu'aujourd'hui que ce bâtiment n'est pas lié à la radioactivité, encore que... Enfin dans cette lettre, on apprend que vous avez fait appel à un youtubeur qui se balade dans la centrale et l'argent que vous investissez dans cette communication, il serait mieux investi dans la sûreté de votre centrale !

**Cédrick Hausseguy (EDF Tricastin)** : TiboinShape, est venu gratuitement faire une vidéo et présenter l'installation et les métiers. Son public est principalement constitué des jeunes. L'objectif était de faire découvrir les métiers. Sur la partie nucléaire et des auxiliaires associés, toutes les inspections sont claires en matière de confinement, il n'y a pas de trou dans les bâtiments. On est sur une partie annexe ; il y avait d'ailleurs un plan historique qui n'était pas à jour. EDF fait des contrôles réguliers qui nous ont permis de mettre à jour ce problème et de constater avec la cartographie et l'historique qu'il n'y a pas eu d'activité à cet endroit-là. C'est pour ça qu'EDF l'a évidemment déclaré mais au niveau 0. EDF va mettre en conformité cette partie. Le CNPE du Tricastin, c'est plus de 150 000 matériels, plus de 6000 locaux donc il y a régulièrement des cartographies. Si EDF tombe sur ce type d'évènement extrêmement rare,

elle le déclare. Le slogan d'EDF, c'est « produire en toute sûreté et sécurité » et il n'y a donc pas d'économies qui soient faites dans ces domaines.

**Richard Escoffier (ASN) :** pour mémoire, en avril 2022 lors d'une réunion d'information exceptionnelle organisée par la CLIGEET, l'ASN avait présenté la pyramide des évènements et avait notamment expliqué qu'il y avait les évènements intéressants, plusieurs centaines, et les significatifs qui sont classés en tant que tel en raison de critères définis par l'ASN dans un guide d'octobre 2005. Chaque évènement significatif donne lieu à un compte-rendu avec ce qu'on a trouvé, les conséquences réelles mais aussi potentielles : est-ce qu'en cas de séisme, d'accident, cet évènement aurait pu conduire à des conséquences sur l'environnement ? C'est avec ces éléments que l'on construit le classement sur l'échelle INES. Concernant l'évènement évoqué par Greenpeace, puisque l'on parle d'une zone de gestion de déchets, on vérifie systématiquement le classement d'un évènement sur l'échelle INES. En dernier lieu, l'ASN contrôle le compte-rendu d'évènement, ainsi que les mesures correctives qui sont prises. En l'espèce, il s'agit d'un trou devra être rebouché. La question centrale est surtout de savoir ce que l'on fait pour s'assurer qu'il n'y en a pas d'autre ailleurs.

Concernant l'exemple de l'indisponibilité de l'ébulliomètre, classé au niveau 1 de l'échelle INES, un évènement similaire était arrivé à Gravelines et l'ASN a souhaité vérifier si cela pouvait aussi affecter Tricastin. Il se trouve que ce problème était aussi présent sur l'une des tranches du CNPE du Tricastin. Cela s'inscrit dans une démarche « retour d'expérience ».

Enfin, l'exploitant, après la détection d'un évènement significatif, doit mettre en œuvre des actions correctives, avec des délais qui sont présentés à l'ASN qui peuvent ensuite être vérifiés au cours d'inspections relatives au « respect des engagements ». Il suggère, à l'occasion d'une prochaine réunion de la CLIGEET de prendre un évènement INES et de présenter l'ensemble du processus qui est appliqué à la gestion des évènements, depuis la déclaration, l'analyse des causes, les actions correctives et la prise d'engagements

**Alain Volle (Greenpeace) :** pour conclure, il y a quand même beaucoup d'incidents dans cette centrale vieillissante. La question de fond c'est : compte-tenu de l'énormité du chantier en cours avec les tranches A et B, est-ce que EDF a les moyens techniques et financier pour assurer l'ensemble des projets ?

**Cédric Hausseguy (EDF Tricastin) :** Au niveau local et national, EDF a les moyens, cela a été confirmé par le directeur d'EDF. Oui nous avons les moyens techniques et humains, et nous recrutons 10 000 personnes par an pendant 10 ans. C'est la priorité du groupe EDF. Les incidents sont déclarés en toute transparence, cela nécessite des retours d'expérience, etc... C'est de l'activité industrielle et parfois il peut y avoir des causes humaines (une personne qui n'a pas respecté une procédure, il faut qu'on développe des compétences, et parfois il n'y a pas de causes humaines) ... Mais oui la priorité d'EDF c'est de poursuivre l'exploitation en toute sûreté, sachant que l'ASN reste souveraine dans les décisions de prolongation. EDF se soumet aux décisions de l'ASN. Par contre je pense que vous prenez un raccourci un peu rapide. Il y'a des points qui demandent des déclarations, des améliorations. Parfois il peut y avoir des écarts alors surtout il faut les détecter, les traiter, ça fait partie de l'activité d'un exploitant nucléaire

**Christel Falcone (CA Montélimar Agglomération) :** J'interviens en tant que représentante du collège des élus, en tant que vice-présidente à l'environnement pour Montélimar agglomération. Je voulais féliciter EDF pour sa présentation qui est très claire sur le sujet de l'eau qui nous intéresse fortement quand on habite à côté du Rhône. C'est un sujet primordial et ça a été présenté de façon très accessible.

Au sein de la CLIGEET, nous avons un bureau d'études qui vient nous présenter des éléments liés à l'environnement de manière pédagogique. C'est une chance de pouvoir en bénéficier.

Notre rôle d'élus à la CLIGEET, c'est de représenter les citoyens et pas de mettre en doute toutes les interventions qui sont faites sur le plan technique, et pour avoir évoqué le sujet au niveau de l'agglomération, ce que nous attendons, nous les élus, c'est d'avoir un discours clair et pédagogique et de travailler sur ces sujets pour vérifier que tout est réalisé correctement au niveau de l'environnement et de la sûreté nucléaire, ce qui est le cas.

Concernant le sujet de l'eau, je l'ai travaillé suite à notre dernière réunion publique sur Donzère. Pour bien le comprendre, j'avais bien étudié les deux types de centrale existantes. Notre rôle est de nous informer, avec vous, exploitants et je constate que tout ce que vous direz sera analysé avec une appréciation positive ou négative selon notre rôle à la CLIGEET.

Personnellement, je tiens un discours très positif car je pense que l'adaptation de la production d'EDF sera faite en fonction du climat et du niveau de l'eau. Je ne doute pas non plus que l'ASN suive cela de manière précise. Qu'il y ait un trou dans la raquette bon d'accord, mais s'il y avait eu des conséquences en matière de radioactivité, je ne doute pas un seul instant que cela aurait été étudié.

Donc je voulais juste rappeler que nous, élus, faisons confiance aux exploitants Orano et EDF, à l'ASN qui étudie les choses de façon très précise.

Et sur la qualité des bureaux d'étude qui interviennent, je voulais aussi dire que leur dernière présentation concernant le PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs) était très claire et je les remercie de nous permettre de maîtriser plus facilement le sujet. Je suis hyper positive et je voulais vous dire la confiance que nous avons-nous les élus envers EDF et Orano parce que j'entends systématiquement les mêmes questions. Je voulais vous rassurer sur ma capacité d'accueillir ce qui est positif et de ne pas, systématiquement, l'interpréter de manière toxique parce que si nos citoyens entendaient ce qui se dit aujourd'hui, ils pourraient repartir avec des impressions qui sont fausses.

**Roland Desbordes (CRIIRAD)** : j'aimerais revenir sur l'évènement le plus récent qui a été reclassifié niveau 2 ; or côté exploitant et ASN ça pose beaucoup de questions. La CRIIRAD a fait un courrier à EDF. Vous nous avez fait une réponse en nous disant : « nous allons apporter les réponses à la CLIGEET ». Nous sommes à la CLIGEET et parmi toutes les questions que nous avons posé sur ce radionucléide, vous n'avez pas apporté les réponses aux questions que nous avons posées.

**Cédric Hausseguy (EDF Tricastin)** : vous avez raison, les questions que vous avez posées, nous n'avons pas le temps de les traiter dans le délai imparti pour la CLIGEET. Vous avez posé des questions très précises et pour y répondre les médecins doivent être consultés et on doit être précis, compte tenu le volume et la technicité des questions. Ce que je voulais dire sur cet évènement : qu'il soit classé 0, 1 ou 2, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les médecins. Ce qui me semble important de dire, je peux vous confirmer que quelque soit le calcul fait, il n'y a pas eu d'impact sur la santé de la personne. Ça ne veut pas dire que l'évènement est négligeable, on va faire notre retour d'expérience. Après que ce soit niveau 1 ou niveau 2, on prend les hypothèses majorantes à la fois sur la durée de circulation de la personne dans le bâtiment réacteur et les médecins ont aussi pris l'hypothèse majorante dans le positionnement de la particule sur la peau.

**Roland Desbordes (CRIIRAD)** : je suis physicien et quand on dit « pas d'impact », quand on dit 0, c'est impossible... parce qu'on ne peut pas le démontrer le 0. Pas d'impact, je ne suis pas d'accord. Qu'il soit dans les limites, certes. Côté ASN, j'ai lu le rapport d'inspection et j'ai été déçu parce que je n'ai pas trouvé plus que ce que disait l'exploitant.

**Nour Khater (ASN)** : c'était une inspection réactive dont l'objectif n'était pas de faire l'analyse approfondie. Comme l'expliquait Mr Escoffier, le processus de gestion d'un évènement significatif consiste en premier lieu à une déclaration dans les meilleurs délais (maximum 48 heures). Puis, l'exploitant doit envoyer dans les 2 mois à l'ASN une analyse des causes profondes et l'objectif d'une inspection réactive n'est pas de se substituer à l'analyse de l'exploitant. L'objectif de cette inspection réactive était de s'assurer que les mesures prises suite à cet évènement avaient bien été mises en œuvre. Les demandes issues de cette inspection portaient justement sur le fait de revoir la méthode de calcul qui n'était pas suffisamment conservative sur la durée d'exposition. Concernant vos questions techniques, l'exploitant répondra et si cela ne suffit pas, l'ASN reviendra sur le sujet.

**Richard Escoffier (ASN)** : Une lettre de suite d'inspection n'est pas un document de communication mais bien la lettre de l'ASN telle qu'elle est envoyée à l'exploitant. L'ASN fait des contrôles pour vérifier qu'EDF a bien respecté la réglementation. En cas d'écart, elle émet dans sa lettre de suite des demandes à l'exploitant qui maîtrise le fonctionnement de ses équipements et qui doit proposer des moyens de répondre aux exigences réglementaires.

Les données d'exposition individuelles des intervenants sont des données auxquelles seuls certains inspecteurs de l'ASN ont accès. Elles constituent des données individuelles de radioprotection qui ne sont pas communicables.

Sur le sujet de la durée d'exposition prise en compte dans le calcul, EDF a estimé le moment du début de la contamination, sans pouvoir le démontrer de façon certaine à l'ASN. EDF n'a pas de preuves pour démontrer que l'intervenant n'a pas été exposé dès le début de son entrée dans le bâtiment. Cette situation a conduit à majorer la durée d'exposition susceptible d'avoir été reçue de plus de 50%.

**Marie-Pierre MOUTON (CD26)** : lève la séance et remercie l'ensemble des participants, et rappelle que la réunion publique annuelle de la CLIGEET aura lieu le 24 septembre à Suze la Rousse. Remercie Margot DION qui ne connaissait pas à son arrivée le nucléaire. Elle a été une interlocutrice attentive, à l'écoute des uns et des autres, qui a présenté et rédigé de nombreux rapports étayés pour la CLIGEET, et rédigé de nombreux comptes-rendus. Les membres pourront faire la connaissance du futur chargé de mission, lors d'une prochaine réunion de la CLIGEET.